

Spécialité Perfectionnement sportif mention Athlétisme et disciplines associées

RNCP39659 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15489
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	06/09/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19590302600019	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19860058700010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement en athlétisme et disciplines associées nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « athlétisme et disciplines associées » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure d'athlétisme et disciplines associées

- Contribution à l'analyse des attentes des prescripteurs en prenant en compte les caractéristiques physiques, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur pour favoriser l'intégration de tous
- Proposition d'actions dans le cadre des objectifs de la structure d'athlétisme et disciplines associées en lien avec les spécificités des publics encadrés
- Elaboration et partage de programmes sportifs en athlétisme et disciplines associées adaptés aux caractéristiques et besoins de chacun
- Anticipation des évolutions possibles du projet d'action en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap

Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure d'athlétisme et disciplines associées

- Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous
- Gestion de la dynamique de groupe en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers
- Définition des choix techniques et stratégiques
- Conception de la communication adaptée aux caractéristiques singulières du public visé
- Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires

Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en athlétisme et disciplines associées

- Proposition de programme de perfectionnement sportif dans le cadre des objectifs de la structure d'athlétisme et disciplines associées adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés
- Définition des modes d'intervention à caractère technique adaptées au niveau de progression technique et aux caractéristiques spécifiques des pratiquants
- Proposition des démarches d'entraînement adaptées aux objectifs et aux caractéristiques spécifiques des compétiteurs
- Encadrement des apprentissages techniques en athlétisme et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques spécifiques des pratiquants
- Conduite des temps de perfectionnement en athlétisme et disciplines associées en lien avec les singularités des pratiquants
- Analyse des potentiels et des limites des compétiteurs en lien avec leurs spécificités
- Accompagnement des compétiteurs dans l'analyse de leur pratique en adaptant les démarches et outils pédagogiques à leurs caractéristiques spécifiques
- Conception des interventions dans le champ de la formation en athlétisme et disciplines associées à partir des singularités des stagiaires
- Mise en oeuvre de situations formatives en athlétisme et disciplines associées à partir des singularités des stagiaires

Encadrement de l'athlétisme et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même

- Encadrement de l'athlétisme et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités
- Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des activités d'athlétisme et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants
- Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en athlétisme et disciplines associées

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité
- Conduire une démarche d'enseignement en athlétisme et disciplines associées en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en athlétisme et disciplines associées à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en athlétisme et disciplines associées en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants
- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en athlétisme et disciplines associées
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en athlétisme et disciplines associées

en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques

C4. 4-Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en athlétisme et disciplines associées tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les professionnels titulaires de ce diplôme exercent majoritairement dans un emploi salarié au sein d'une structure associative d'athlétisme.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les professionnels titulaires de ce diplôme exercent majoritairement sur un poste d'entraîneur/ animateur. Ils peuvent être amenés à jouer le rôle de responsable technique et de chef d'équipe auprès des autres professionnels et bénévoles chargés de l'encadrement et participer à leur formation.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'entraîneur en athlétisme et disciplines associées est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- justifier d'une culture dans le domaine de l'athlétisme et en particulier du métier d'entraîneur dans l'option choisie ;
- attester de résultat sportif de niveau départemental dans l'une des disciplines de l'athlétisme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le

recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 200 €
Selon la branche	6 000 € – 10 578 €
Prise en charge	Branches concernées
10 200 €	Valeur par défaut · 209 branches
10 578 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF Sport
10 000 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	06/09/2029
Date de dernière délivrance possible	06/09/2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39659/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	7 700 € – 8 700 €
Durée	1200 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1

Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 08/2026 à 07/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	7 700 €
Coût moyen par dossier	7 700 €
Durée moyenne	700 h
Période	04/2026
France Travail	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.